

Direction départementale des territoires  
Service aménagement urbanisme  
Prévention des risques

Laval, le

- 9 DEC. 2019

Note

Affaire suivie par : Christophe Huet  
Téléphone : 02-43-67-88-07  
Courriel : christophe.huet@mayenne.gouv.fr

pour

DDT/SEB

Objet : Dossier DIG et AEU déposés par le JAVO

Le JAVO a déposé auprès de la DDT 53, un dossier de demande d'autorisation environnementale unique (AEU) et de déclaration d'intérêt général (DIG) relatif au projet de restauration de milieux aquatiques sur les bassins versants de la Jouanne, du Vicoin et de Laval agglomération.

Le programme d'action comporte de multiples interventions visant à améliorer la qualité des milieux aquatiques. Il porte notamment sur :

- la restauration du lit mineur et des berges (diversification des habitats - recharge granulométrique – création de méandre – suppression de busage – protection des berges),
- la restauration de la continuité écologique (suppression partielle ou totale de seuil – suppression d'ouvrage de franchissement – suppression de vannage – remplacement de pont cadre),
- la réalisation d'action en défens (aménagement d'abreuvoirs – aménagement de passerelle et de gué – mise en place de clôture),
- l'amélioration de la ripisylve et des berges (travaux sur ripisylve – plantation - gestion des embâcles et des plantes envahissantes),
- la restauration de zone humide et de frayères.

Parmi ce programme d'action, la définition précise de certains travaux n'est pas encore connue et nécessitera des études complémentaires visant notamment au dimensionnement des ouvrages de franchissement.

Compte tenu de ce qui précède, il est donné un avis favorable aux dossiers DIG et AEU portés par le JAVO, sous réserve que des porter à connaissance spécifiques soient transmis à nos services préalablement à la réalisation des ouvrages de franchissement et ceci afin d'apprécier leurs transparences hydrauliques.

Le chef du service aménagement urbanisme



Denis Leroux